# FOOT SAVOIE

#### **Bulletin Officiel N°662**

Du 6 mars 2024



#### District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX **Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81** 

> Email : district@savoie.fff.fr Site : http://savoie.fff.fr



#### **RESULTATS FINALES COUPE DE SAVOIE FUTSAL 2024**

25 février 2024 au Gymnase d'Ugine



#### U15 Filles:

F C NIVOLET contre US LA MOTTE SERVOLEX

Score: de 4 à 6

#### Séniors féminin :

FC CHAMBOTTE contre Ent PORTUGAIS CR/Le BOURGET DU

LAC Score: de 7 à 0.

U20:

AIX FC contre **GAPS** 

Score: de 0 à 1.

Vainqueur GAPS suite à la réserve validée par le District.

#### U17

U S CHARTREUSE GUIERS contre l'AS HAUTE COMBE DE SAVOIE

Score de 2 à 4

#### U15:

U S CHARTREUSE GUIERS contre F C LA ROCHETTE Score de 7 à 3

U13:

AS HAUTE COMBE DE SAVOIE contre du GAPS

Score de 1 à 1

Vainqueur au tir au but GAPS

seniors masculins:

**US CHARTREUSE GUIERS** contre FUTSAL BOURGET UNITED

Score 4 à 4

Vainqueur US CHARTREUSE GUIERS au tir au but.

Très sincéres remerciements aux **bénévoles de l'AS UGINE** avec leur **Présidente Sandra FONTI** et également à la **ville d'Ugine** pour le prêt des installations.

Vous trouverez le compte rendu FINALES COUPES DE SAVOIE FUTSAL sur le site.

#### **SOMMAIRE**

Comité Directeur	page 2
Secrétariat	page 3
Trésorerie	page 4
Commission FMI	page 5 -6
Commission Sportive	page 7 -9
Commission des Jeunes	page 9 -14
Commission Futsal	page 15- 16
Commission Fair Play	page 17
Commission des Coupes	page 18 -22

Commission Féminine	page 23
Commission Technique	page 24 -27
Commission d'appel en matière règlementaire	page 28-29
Commission des Arbitres	page 30 -32
Commission FAFA	page 33-34
Commission des Terrains et Installations Sportives	page 35 – 38
Commission de Discipline	page 39 - 40
Annexes	page 41





Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.





#### PV N° 662 du 6 mars 2024



#### Lundi 4 mars 2024

#### Note aux clubs

#### Affiliation nouveau club

Par décision du Comité Directeur, à partir du 1er janvier 2024, tout nouveau club de Savoie souhaitant s'affilier à la FFF devra verser une caution de 600 €, récupérable au bout de 5 ans.

#### Aide à la création d'emploi

Les clubs des villes d'**ALBERTVILLE**, **CHAMBERY** et **LA RAVOIRE** peuvent être éligibles au plan gouvernemental "500 emplois". Il faut faire **TRES TRES** vite (avant le 8 mars).

#### Invitation de votre club pour OL - Benfica

Vous avez reçu dans votre boite mail officielle un mail de l'OL pour des invitations au 1/4 de finale de la ligue des champions féminine.



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Berges - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr





#### PV N° 662 du 6 mars 2024



#### Réunion du Lundi 4 mars 2024

**Correspondances Reçues** 

Courriers reçus du 26 février 2024 au 4 mars 2024

**Correspondances Transmises aux Commissions suivantes** 

#### Commission d'Appel en Matière Règlementaire:

F.C. LAISSAUD

#### **Commission Sportive:**

FC BEAUFORTIN QUEIGE - U.S. DOMESSIN - ENT. VAL D'HYERES - U.S. CHARTREUSE GUIERS - LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - U.S. ST REMY DE MAURIENNE - U.S. DOMESSIN - ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD - U.S. LA MOTTE SERVOLEX - COGNIN SP. (2) — FC HTE TARENTAISE — FC NIVOLET

#### **Commission De Discipline:**

#### Rapport:

Hamza BENKEMOUCHE - Mohamed ACHALHI

#### **Courrier:**

F.C. NIVOLET - U.S. CHARTREUSE GUIERS

#### **Commission Des Arbitres:**

Maxime DA COSTA - GHAZI Kamel

#### **Commission des Terrains:**

#### **Commission des Coupes:**

#### **Commission FAFA:**

Mairie Pont de Beauvoisin Savoie - Mairie de Montmélian

#### **Commission des Médailles:**

A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY. - Association futsal Rochette olympique

<u>Courrier divers</u>: Didier ANSELME: Saisine de la commission de discipline.





#### PV N° 662 du 6 mars 2024



#### Mercredi 6 mars 2024

		<u>Virement</u>	
	ENT S DRUMETTAZ MOUXY	577,55€	
	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	75,00 €	
	US LA RAVOIRE	300,00€	
$\triangleright$	ENT VAL D'HYERES	581,19€	
$\triangleright$	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	479,00€	
$\triangleright$	GAPS	401,95 €	
$\triangleright$	CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL	200,00€	
$\triangleright$	AS NOVALAISIENNE	297,00€	
$\triangleright$	USC AIGUEBELLE	1 000,00 €	
$\triangleright$	CHAMBERY SPORT 73	1 150,00 €	
$\triangleright$	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE	320,37 €	
	FC CHAMBOTTE	638,16€	
		<u>Chèques</u>	
$\triangleright$	BILLON	600,00€	Partenariat
	US DOMESSIN	192,14€	

#### **Notes aux clubs**

Les bénévoles d'association peuvent utiliser le barème kilométrique forfaitaire applicable aux salariés pour le calcul des frais de déplacements « abandonnés » aux associations (imprimé en annexe de ce FOOT SAVOIE). Cela est en vigueur depuis l'an passé. Un mail explicatif est envoyé aux clubs.

#### INFORMATION

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 28 février 2024.

Ces sommes sont à régler au District <u>avant le 25 mars 2024</u>.

Ce tableau a été adressé aux clubs par mail accompagné du R.I.B du District

Rappel: Le prélèvement automatique est disponible à la Ligue, mais dans aucun cas au District



#### PV N° 662 du 6 mars 2024





Président: Patrick JANET 06 64 26 44 76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57 Mail : savoiefmi@outlook.fr

#### **FMI: RAPPEL PROCÉDURE POUR MATCH NON JOUÉ**

IMPORTANT : Nous rappelons que dès qu'un match est mis à disposition des clubs, la FMI doit être faite, même en cas de forfait d'une équipe.

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2020/09/document-absence-FMI-2023-2024.pdf

#### **FMI: INCIDENTS RENCONTRES**

IMPORTANT : Nous rappelons que dès que vous rencontrez un problème avec votre match sur la tablette et que vous utilisez une feuille papier, vous devez envoyer le document d'absence FMI

la procédure est disponible sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/simple/document-absence-fmi/

#### **FMI: DOCUMENTATION**

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI

Et sur internet dans assistance FMI (adresse/) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes.

#### **FMI: TABLETTES ET POINT D'ATTENTION**

Comme déjà indiqué sur plusieurs PV, le district n'a pas de tablettes à mettre à disposition des clubs Vous devez vous en procurer une qui réponde aux critères demandés

RAM: 2Gb

Ecran: 10"(Android) / 9.4"(Ipad)Résolution Ecran: 1280 x 800 pixels

• Batterie: 6400 mAh

CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHzCapacité de stokade : 16Gb







#### PV N° 662 du 6 mars 2024

ATTENTION: Certaines nouvelles tablettes ont un nouveau système d'exploitation qui ne permet pas de charger l'application FMI à partir du store.

Les tablettes récentes concernées indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google. Une procédure validée par certains clubs déjà, permet de contourner le problème

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

Télécharger le lien APK:

https://app.lfpl.fr/fmi/feuille de match informatisee 3 9 0 0.apk

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici un exemple de procédure pour les tablettes Lenovo TAB M10.

- 1. Paramètres
- 2. Applis et notifications
- 3. Préférences avancées
- 4. Accès spécifiques des applications
- 5. Installation d'applis inconnues
- 6. Sélectionner « Chrome »
- 7. Autoriser cette source





#### PV N° 662 du 6 mars 2024





**Président: Christophe VALENTINO** 

**SENIORS** 

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31 Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

#### Réunion du 4 mars 2024

Présents: Christophe VALENTINO, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

Excusé: Cédric YSARD

#### **Courriers clubs**

<u>ES TARENTAISE</u>: lu et noté, match D1 N° 26464894 ES TARENTAISE 2/APCR 1 du 10 mars 2024 est déplacé au Stade Max Anselme-André Boscher-PN-T5 LA LECHERE Accord de la commission.

**F.C. Du NIVOLET :** lu et noté, match U18 Ligue à 13H au BARILLETTE La commission programme la rencontre NIVOLET 2 /MOTTE SERVOLEX 2 D2 à 15h30

<u>FC HTE TARENTAISE</u>: lu et noté, planning de la journée D1 du 10 mars 2024 14h30, Stade Albert Martin à Bourg St Maurice.

<u>COGNIN SP</u>: lu et noté pour votre rencontre du 16 mars 2024 problème technique La rencontre D1 sera programmée le 17 mars 2024 à 14h30 stade du château. Accord de la commission.

**ENT VAL DHYERES :** lu et noté, suite à votre mail du 01 mars 2024 rectificatif de l'horaire de la rencontre D1 du 03 mars 2024 à 14h30.

CHAM.SPORT 73: rencontre D3A du 10 mars 2024 contre NOVALAISE 1 se jouera stade BOUTRON 14h30.

#### Programmations matchs en retard

#### **SENIORS**:

En cas de terrain impraticable du club recevant, comme le prévoit les règlements pour les matchs de championnat, les rencontres doivent être inversées, à défaut de proposer un terrain de repli, et en informer un membre de la commission sportive, demande aux clubs recevant de prendre toutes dispositions pour respecter ce règlement (26-10-2).



### PV N° 662 du 6 mars 2024



D1

Match Aller N°26467750 D1 du 03 décembre 2023

UO ALBERTVILLE / ST PIERRE SPORT. Le 09 mars 2024 .20h

\*Match Aller N° 26464883 D1 du 03 décembre 2023

FC MERCURY1 / CAM 1. Le 10 mars 2024 .14h30

\* Match Retour N°26467755 D1 du 10 décembre 2023

HTE TARENTAISE/ SP COGNIN Le 10 mars 2024. 14h30

\* Match Retour N°26464894 D1 du 10 décembre 2023

ES TARENTAISE / A.P.C. R Le 10 mars 2024 .14h30

D2

\* Match Aller N°26468697 D2 du 03 décembre 2023 Délégué mandaté par le District

F.C. DU NIVOLET2/ U.S LA MOTTE SERVOLEX. Le 10 mars 2024 à 15h30

\*Match Aller N°26468514 D2 du 11 novembre 2023.

USC AIGUEBELLE 1 / FC SUD LAC 1 Le 09 mars 2024 à 20h

\*Match Aller N°26533428 D2 du 12 novembre 2023.

AS CUINES 1 / FC LAISSAUD 1 Le 10 mars 2024 à 14h30

\*Match Aller N°26468336 D2 du 03 décembre 2023

CŒUR DE SAVOIE 1/ AS UGINE 1 Le 10 mars 2024 à 14h30

\*Match Retour N° 26524672 du 10 décembre 2023

CHAUTAGNE EF / US MODANE Le 10 mars 2024. 14h30

D3A

\*Match Aller N° 26467339 D3A du 03 décembre 2023

FC CHAMBOTTE3/ FC CHALLES 1 Le 10 mars 2024. 14h30

\*Match Aller N° 26466840 D3A du 03 décembre 2023

APREMONT / BOURGET DU LAC Le 10 mars 2024 .14h30

\*Match Aller N° 26466839 D3 A du 03 décembre 2023

CHAM SPORT 73 / AS NOVALAISE 1 Le 10 mars 2024 .14h30

D3B

\*Match Aller N° 26474038 D3B du 03 décembre 2023

FC St BALDOPH1/ AS BOZEL1 Le 10 mars 2024 .14h30

\*Match Retour N°26474142 D3B du 10/12/2023

FC BAUGES / US LA BATHIE Le 10 mars 2024 .14h30



# STATE SALO

### PV N° 662 du 6 mars 2024

D4A

\* Match Aller reporté N°26476499 D4A du 12 novembre 2023 FC SUD LAC 2/ BRISON

Le 10 mars 2024 à 14h30

D4B

\* Match Aller N° 26476987 D4B du 05 novembre 2023 AS HTE COMBE /HAUTE TARENTAISE 2 Le 10 mars 2024 à 14h30

#### Notes aux clubs

<u>AS NOVALAISE</u>: match Aller D3A du 03 novembre 2023 avec votre accord de recevoir la rencontre: CHAM.SPORT73/ AS NOVALAISE au stade Municipale de Novalaise, puis reporté pour terrain impraticable La rencontre est reprogrammée par la commission le 10 mars 2024.

Etant donné que la suspension du terrain BOUTRON a pris fin 31 décembre 2023.

La commission programme la rencontre D3A au stade BOUTRON à 14h30 et le retour le 19 mai 2024 à 15h à NOVALAISE.

#### Reprise des championnats D5 Printemps :

Poule A Printemps, le 17 mars 2024, Poule B Printemps, le 07 avril 2024 Les calendriers D5A Printemps et D5B Printemps sont consultables sur le site District.

#### Rappel règlement sportif du district

#### **⚠** Précisions sur l'application de l'article 26-10-2 :

En cas de terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenu par téléphone (message vocal si besoin) au plus tard la veille de la rencontre.

Responsable Séniors: Cédric YSARD: 07 71 01 89 31 Adjoint Séniors: Sauveur MICALLEF: 06 23 06 49 93









**Président: Christophe VALENTINO** 

Lundi 4 mars 2024

**U20** 

Responsable: Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

#### Réunion du 4 mars 2024

#### **COURRIERS RECUS**

Match n° 26781114 GAPS / FC SAINT BALDOPH : nécessaire fait.

#### Championnats

MATCH N°26781111 JS CHAMBERY / CHAMBÉRY SPORT 73 le 09 mars à 14 H 30 se jouera à LEVEL

MATCH N°26781114 GAPS / ST-BALDOPH le 09 mars à 15 H 00 au PONT de BEAUVOISIN « Synthétique »

#### **Notes aux clubs**

Vous avez reçu par mail le compte-rendu de la réunion du 5 février dernier. Une parution a été faite par PV officiel.

A la suite de la synthèse effectuée en fin de réunion et aux demandes effectuées par le district auprès des différents organismes publics, je vous informe des mesures qui seront mises en place :

- Le district de Savoie fera en sorte, autant que faire se peut, de ne pas programmer de matchs en lever de rideau des U20 du CHAMBÉRY SPORT 73, tant à domicile qu'à l'extérieur,
  - Le district de Savoie désignera des arbitres adultes pour ces rencontres U20,
- Le district de Savoie désignera tous les matchs concernant l'équipe U20 du CHAMBÉRY SPORT 73 comme matchs à risques auprès de la préfecture et mettra un délégué officiel à ces matchs.







**U17** 

Martine LECHALARD: 06 13 59 62 41

#### Réunion du 4 mars 2024

#### **IMPORTANT**

TOUS les matchs sont programmés à 14H30 (HORAIRE HIVER) et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB <u>avec accord des deux clubs concernés.</u>

#### Notes aux clubs

#### **RAPPEL IMPORTANT:**

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

#### **IMPORTANT RAPPEL**

Il est obligatoire de noter le numéro du match, la catégorie pour chaque courrier sans celui-ci le courrier ne sera pas valide.

#### Matchs non joués - Championnat d'automne

Match en retard n°**26723429** U17 D1B Automne US CHARTREUSE-GUIERS 1 / FC DE HAUTE TARENTAISE se jouera le MERCREDI 06 MARS A 15H00 au stade de ST LAURENT DU PONT.

#### **Notes aux clubs**

Les calendriers sont sur le site. « Attention suite à des problèmes informatiques, les calendriers contiennent des informations erronées ». Nous avons transmis la requête à l'informatique

#### **COMPOSITION DES POULES U17- Phase Printemps 2024**

	D1		
1	CHAMBÉRY SAVOIE FOOT 2	6	AS HTE COMBE SAVOIE 1
2	AIX FC 1	7	US CHARTREUSE GUIERS 1
3	FC DU NIVOLET 2	8	US LA MOTTE SERVOLEX 1
4	J.S. CHAMBÉRIENNE 1	9	FC ST BALDOPH 1
5	GAPS 1	10	CAM ST JEAN 1

		D2	
1	DOMESSIN US 1	7	LA RAVOIRE US 1
2	FC BELLE ÉTOILE ME 1	8	FC DE HTE TARENTAISE 1
3	ENT FC MAURIENNE 1	9	GJ LA SAVOYARDE 1
4	FC LA ROCHETTE 1	10	ST PIERRE SPORT 1
5	ENT S DRUMETTAZ MOU 1	11	ENT CHAUTAGNE CULOZ 1
6	ENT BASSE MAURIENNE 1	12	UO ALBERTVILLE 1

		D3	
1	CHAM. SPORT 73 1	7	AS UGINE 1
2	JS CHAMBÉRIENNE 2	8	GAPS 2
3	CA YENNOIS 1	9	ENT VAL D HYERES 1
4	COGNIN SP 1	10	LA RAVOIE US 2
5	FC CHAMBOTTE 1	11	AIX FC 2
6	AS MONT JOVET BOZE 1	12	exempt







**U15** Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

#### Réunion du 4 mars 2024

Les calendriers sont disponibles sur le site.

#### **COMPOSITION DES POULES U15- Phase Printemps 2024**

		D1	
1	GAPS 1	6	US CHARTREUSE GUIERS 1
2	FC MERCURY 1	7	FC CHAMBOTTE 1
3	FC LA ROCHETTE 1	8	FC NIVOLET 2
4	LA RAVOIRE US 1	9	UO ALBERTVILLE 1
5	US LA MOTTE SERVOL 1	10	GJ LA SAVOYARDE 1

		D2	
1	GAPS 2	6	ENT S DRUMETTAZ MOUXY 1
2	CHAMBERY SAVOIE FOOT 2	7	ENT VAL D HYERES 1
3	ENT BASSE MAURIENNE 1	8	ENT CHAUTAGNE CULOZ 1
4	AIX FC 2	9	ENT FC MAURIENNE 1
5	ENT S TARENTAISE 1	10	exempt

D3				
POULE A		POULE B		
CHAMBERY SPORT 73 1	1	LA RAVOIRE US 2		
DOMESSIN US 1	2	ETS LE BOURGET DU LAC 1		
US CHARTREUSE 2	3	FC CHAMBOTTE 2		
LA RAVOIRE US 3	4	ENT DRUMETTAZ MOUXY 2		
AS BARBERAZ 2	5	FC NIVOLET 3		

D3			
POULE C		POULE D	
ST PIERRE SPORT 1	1	AS BARBERAZ 1	
AS MONT JOVET BOZE 1	2	ENT BASSE MAURIENNE 2	
ASSO SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE 1	3	CAM ST JEAN DE MAURIENNE 1	
FC DE HAUTE TARENTAISE 2	4	JS CHAMBÉRIENNE 1	
FC MERCURY 2	5	GJ LA SAVOYARDE 2	

D3		
POULE E		
FC DES BAUGES 1	1	
CA YENNOIS 1	2	
FC SUD LAC 1	3	
COGNIN SPORT 1	4	
US LA MOTTE SERVOL 3	5	



### PV N° 662 du 6 mars 2024



**11** Fabien FONTAINE: 06 32 60 14 18

#### 4 mars 2024

Les trois 1<sup>ère</sup> journées (16 -23/3 et 6/4) sont disponibles via le FAL 2 moyens de lecture :

- soit via votre footclub,
- soit via le site du district rubrique épreuves puis football animation et loisir (à droite), sélectionner CALENDRIER U11 puis sélectionner votre club.

Lorsqu'il n'y a que des équipes jumelées, le niveau de chacun est facilement identifiable.

Lorsqu'il n'y a pas que des équipes jumelées, se référer à la partie commentaire dans le FAL via footclub ou j'ai indiqué le niveau des équipes participantes.

**16 mars 2024** : 2 plateaux événementiels à VOGLANS ET ALBERTVILLE ou les équipes présentes recevront un jeu de maillots offert par le CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE dans le cadre de son partenariat avec le district. Un mail sera envoyé prochainement aux clubs participants.

#### Mise en place du FAL

Rappel du mail qui a été envoyé à chaque référent de la catégorie + mails officiels clubs :

Tous les documents (feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs) seront à déposer directement sur l'application F.A.L.

#### **EN TANT QUE CLUB ORGANISATEUR:**

vous transmettrez à l'issue du plateau la feuille de plateau (avec les scores)

ET votre feuille d'effectif dans un seul fichier

#### **EN TANT QUE CLUB PARTICIPANT:**

- > VOUS VENEZ SUR LE PLATEAU AVEC votre feuille d'effectif
- vous transmettrez votre feuille d'effectif

A compter de ce jour, aucun document papier ou mail ne sera traité par le district. Tout passe par le logiciel F.A.L.







#### PV N° 662 du 6 mars 2024

Hernani SOARES: 06 22 26 47 52

Les clubs et éducateurs de la catégorie vous avez reçu par mail le lundi 26 février 2024 les 3 premières journées pour la catégorie U8/U9.

Pour rappel, voici les dates retenues pour le printemps 2024 :

Samedi 16 mars

Samedi 23 mars

Samedi 06 avril

Samedi 27 avril

Samedi 04 mai

Samedi 25 mai

Samedi 1er juin

Merci de bien vérifier les engagements et le calendrier de l'ensemble de vos équipes

En cas d'anomalie ou d'erreur identifiée, n'hésitez pas me contacter directement et envoyer mail au district au plus

Merci de ne pas attendre le 15 mars pour d'éventuels retours.

FC CHAMBOTTE : Merci pour votre réactivité le nécessaire sera fait.









**COMMISSION FUTSAL** 

Président: Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du 6 mars 2024

#### Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs. Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour) Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

#### **JOURNÉE N° 1**

FUTSAL BOURGET UNITED contre U S CHARTREUSE GUIERS Samedi 30 mars 2024 A 20H30 GYMNASE DE MARLIOZ

#### **JOURNÉE N°5**

CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS Attention la fin de la 1ère partie approche, merci de donner une date

#### **JOURNÉE N° 10**

HFCC contre FUTSAL LAC ANNECY 2 Attention la fin de la 1ère partie approche, merci de donner une date

#### **JOURNEE N° 12**

HFCC EXEMPT AFRO 2 CONTRE FLAC 2 VENDREDI 8 MARS A 21H00 GYMNASE DU CENTENAIRE LA ROCHETTE CBF 74 CONTRE FBU SAMEDI 9 MARS A 18H00 GYMNASE BRIFFOD A BONNEVILLE AS THONON CONTRE US CHARTREUSE GUIERS DIMANCHE 10 MARS A 20H00 GYMNASE DU GENEVRAY A THONON AS THONON contre HFCC du dimanche 3 mars 24 Forfait de HFCC qui doit 52 euros au District 73 HFCC doit, AS THONON c'est déplacé au match aller, 115 KMS X 2 euros. Soit 230 euros à l'AS THONON Le chèque doit transiter par le district 73





#### PV N° 662 du 6 mars 2024

#### **Coupes de Savoie Futsal**

Le District de Savoie félicite nos deux représentants :

L'A S HAUTE COMBE DE SAVOIE, en gagnant la coupe de Savoie Futsal U17 à Ugine, a obtenu le sésame pour participer aux demies finales Régionales U 18 à Faverges 74. Ils se sont qualifiés brillamment pour la finale de la ligue AURA.

Le **F C NIVOLET** U18 par sa qualité d'équipe évoluant en ligue AURA, c'est également qualifié non moins brillamment sur un autre plateau à VALGELON LA ROCHETTE.

Ce sont donc 2 équipes Savoyardes sur 6 finalistes qui représenteront le Département 73 lors des finales AURA et tenteront de décrocher une place pour la compétition nationale.

Le District leur souhaite une complète réussite sportive lors de cet événement.











### **COMMISSION FAIR PLAY**

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 4 mars 2024

#### CARTON BLEU

## CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2023-2024

C'est la fin des matchs « phase 1 » en U17 et U15.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire CARTON BLEU pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe. Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation. Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/feuille-carton-bleu-AUTOMNE.pdf

#### **CONSIGNES**:

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64





#### PV N° 662 du 6 mars 2024





Président: Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres: Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

#### Réunion du 4 mars 2024

Présents: Jérôme SPADA, Patrick JANET, Maurice BILLAUD

Excusée: Ghislaine RAYNAL

### **RETOUR TROPHÉES 2023**

Merci aux clubs cités ci-dessous de rapporter au district les trophées remportés lors des Finales 2023

#### **Pour information:**

Beaucoup d'entre vous nous ramène les Coupes que le district offre aux vainqueurs et garde au club les trophées.

Merci de bien vouloir nous retourner les bons trophées.

- AF MONTMELIAN lu et noté
- US CHARTREUSE GUIERS lu et noté

#### **FC NIVOLET**

Aucune information sur le TROPHEE U13 PIGNIER Merci de le rapporter svp avant le 11 mars 2024 dernier délai

#### **ORGANISATION FINALE**

La commission des Coupes en accord avec le Comité Directeur décide d'attribuer les finales aux clubs suivants :

#### Le 06 Avril 2024 à DRUMETTAZ MOUXY

Coupe U13 Pitch Filles le matin Coupe U13 Pitch Garçons l'après-midi (À confirmer par les techniciens)

#### Le 09 Mai 2024 au FC St JULIEN

Festival U11 crédit Agricole le matin Coupe U13 Pignier et Séralini l'après-midi (À confirmer par les techniciens)

#### Le 08 Juin 2024 au FC MERCURY

Coupe U15 à 8 à 11h00 Coupe U20 TRIQUET à 13h00 Coupe U15 PILLET à 15h15 Coupe U17 TRONCY à 17h30

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 01 juin 2024 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :







#### **MONTMELIAN AF**

Coupe Raffin à 13h30 Coupe Trophée 73 (Féminines à 8) à 15h30 Coupe Cortade à 17h30

#### **COUPES DE SAVOIE**

#### REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

### CORTADE

#### 1/4 de finale le Samedi 30 Mars 2024 à 14h30

FC NIVOLET 2	VS	US PONTOISE 1
VILLARGONDRAN FC 1	VS	MERCURY BELLE ETOILE 1
CHAUTAGNE 1	VS	VAL D'HYERES 1
LA RAVOIRE US 1	VS	AIGUEBELLE 1

### RAFFIN

#### Tour de cadrage le Samedi 30 Mars 2024

AIGUEBELLE 2	VS	CUINES 2
CA YENNE 2	VS	LA RAVOIRE US 2
US LA MOTTE SERV 3	VS	US PONTOISE 2
FC BELLE ETOILE MERCURY 2	VS	EXEMPT

### TROPHEE 73

Tour de cadrage le Samedi 30 mars 2024 à 14h30

LA ROCHETTE 1 vs PORT CX RGE/LE BOURGET 1

### U 20 TRIQUET

Tour de cadrage le Samedi 30 mars 2024 à 14h30

GJ LA SAVOYARDE 1 vs CHAM, SPORT 73 1







### **U 17 TRONCY**

#### 1/4 de finale le 9 Mars 2024

FC CHAMBOTTE 1	VS	A.S. D'UGINE 1
ENT BASSE MAURIENNE	VS	AS HAUTE COMBE 1
NIVOLET FC 1	VS	HAUTE TARENTAISE
CHAMBERY SAVOIE FOOT 1	VS	AIX FC 1

### **U 15 PILLET**

#### 3<sup>éme</sup> tour le Dimanche 10 mars 2024 à 10h00

	EXEMPT
VS	ENT VAL D'HYERES 1
VS	GJ LA SAVOYARDE 1
VS	AIX FC 2
VS	MERCURY B. ETOILE FC 1
	vs vs

Tour de cadrage le Samedi 30 mars 2024 à 14h30

Tirage prévu le 18 mars 2024

#### **INFORMATION IMPORTANTE**

#### L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons

La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le Dimanche soir avant 20heures.

En cas de problème de TRAMSMISSION de FMI Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1<sup>er</sup> page)

Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs ne respectant pas ces demandes.







### **U13 PITCH**

2 ème tour le samedi 09 Mars 2024

#### Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

#### A TARENTAISE

#### Plateau Nº 1

Α	ES TARENTAISE
В	FCHT
С	VAL D'HYERES
D	GAPS
Е	CHAMBOTTE

#### A MERCURY

#### Plateau N° 2

LA RAVOIRE	Α
CHAMBERY SAVOIE FOOT	В
CHARTREUSE	С
HTE COMBE	D
MERCURY	Е

#### A LA MOTTE SERVOLEX

#### Plateau N° 3

Α	LA MOTTE SERVOLEX
В	ST PIERRE
С	AIX FC
D	DRUMETAZ MOUXY

### **U13 PITCH FILLES**

1/2 finale le samedi 09 Mars 2024 à 10h00

#### Qualifiés les 3 premiers de chaque plateau

#### A LA MOTTE SERVOLEX

#### Plateau Nº 1

Α	ENT BASSE MAURIENNE
В	NIVOLET
С	US LA MOTTE SERV
D	CSF

#### A LA SAVOYARDE

#### Plateau N° 2

GAPS	Α
FCHT	В
GJ LA SAVOYARDE	С
US CHARTREUSE GUIERS	D

### **U13 PIGNIER**

3<sup>ème</sup> tour le Samedi 30 Mars 2024 à 14h00

#### Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

#### **AU NIVOLET**

#### Plateau Nº 1

Α	NIVOLET
В	FCHT
С	CHAMBOTTE
D	LA MOTTE SERVOLEX

#### A AIX

#### Plateau Nº 2

AIX FC	Α
CHAMBERY SAVOIE FOOT	В
CHAUTAGNE	С
GAPS	D







### **U13 SERALINI**

1er tour le Samedi 30 Mars 2024 à 14h00

#### Qualifiés les 1er et 2ème de chaque plateau

A DOMESSIN	A BAUGES
Plateau N° 1	<u>Plateau N° 2</u>
SUD LAC	LA BATHIE
ST BALDOPH	COGNIN
DOMESSIN	BAUGES
IS CHAMBERY	GRIGNON

### **U11 CREDIT AGRICOLE**

2 ème tour le samedi 09 Mars 2024

#### Qualifiés les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque plateau

#### A CHAMBERY SAVOIE FOOT

#### Plateau Nº 1

Α	ES DRUMETTAZ MOUXY 1
В	GAPS 1
С	LAISSAUD 1
D	UO ALBERTVILLE 1
Е	CHAMBERY SF 1

#### A ST PIERRE

#### Plateau Nº 3

Α	ES TARENTAISE 1
В	QUEIGE 1
С	US GRIGNON
D	CHAMBERY SPORT 73 1
Е	ST PIERRE SPORT 1

#### A LA RAVOIRE

#### Plateau N° 2

US CHARTREUSE 1				
FC NIVOLET 1	В			
JS CHAMBERY 1	С			
LA RAVOIRE 1	D			
ENT BASSE MAURIENNE 1	Е			

#### A ST MICHEL

#### Plateau Nº 4

ST MICHEL 1	Α
FCHT 1	В
CS BELLEY 1	С
CAM 1	D





### PV N° 662 du 6 mars 2024





Président: Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Mercredi 6 mars 2024

#### Championnat

Rencontres en retard reprogrammées ATTENTION AUX CHANGEMENTS

#### **6 JOURNÉE**

N° 27343528 FC HAUTE TARENTAISE 2 / ST REMY US Forfait de ST REMY US

N° 27343529 EF CHAUTAGNE / E GFVD 2 Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

#### **7 JOURNÉE**

N° 27343534 USC AIGUEBELLE / AS BARBERAZ Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

N° 27343538 ST REMY US / ENT F CHAUTAGNE Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00



#### 9 JOURNÉE

N° 27343550 FCHT 2 contre US DOMESSIN Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

#### **11 JOURNÉE**

N°27343560 ENT F CHAUTAGNE contre ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE Mercredi 1er MAI 2024 à 10H00

N° 27343561 FC HAUTE TARENTAISE 2 / AS BARBERAZ Mercredi 1er MAI 2024 à 10H00

#### **Divers**:

Courrier de l'US DOMESSIN demandant une dérogation du nombre de mutées hors période. La commission féminine ne peut déroger aux règlements et n'autorise pas le club de l'US DOMESSIN à utiliser plus de 2 joueuses mutée hors période.



#### PV N° 662 du 6 mars 2024





#### Mercredi 6 mars 2024

#### Contacts:

Julien TRANCHANT - CTF: 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr Damien BILLIET - ETD 73: 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

#### Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024. ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

#### Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

#### Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
  - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
  - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

#### PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

<u>RAPPEL</u>: Pour les candidats possédant une <u>LICENCE DIRIGEANT</u> un certificat médical pour <u>LA PRATIQUE</u> <u>D'ACTIVITE SPORTIVE</u> est <u>OBLIGATOIRE</u>, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boite mail du District.





#### PV N° 662 du 6 mars 2024

#### Formations 2023 - 2024

- Formation CFI U9 Mineurs - limitée à 16 personnes Dates : vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 et lundi 15 avril 2024

Lieu: FC BELLE ÉTOILE MERCURY

Coût: 150 €

Inscriptions reçues: 18

Léa BRESSE - Fatima EDDOUM - Rémy DESBOURDES (AS UGINE)

Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ) Charlotte GOMEZ (US LA RAVOIRE)

Chloé KOLLY (FC LAISSAUD)

Hugo POINTET – Titouan CHEDAL BORNU TINLAND (FC BELLE ÉTOILE MERCURY) Fabien BEAUCHAMP – Louna BERNICOT – Clovis DESBRINI (MONTMÉLIAN A)

Mathis DUC (FC VILLARGONDRAN)

Karim GUEDDARI – Jordan BOUVIER BANGILLON (FC HAUTE COMBE DE SAVOIE)

Enzo MALAVASSI - Mathys CHEINEY (FC DES BAUGES)

Salomée CANOVA FRESNOS – Elona GUZZO (UO ALBERTVILLE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024

#### - Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates: mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Lieu : COGNIN SP Coût : 150 €

Inscriptions reçues: 16

Victoria DOS SANTOS (ETS LE BOURGET DU LAC)

Frédéric BARAS – Gilbert GALLO (AIX FC)

Yves VERDOYA (COGNIN SP)

Paul Alexandre BOIS (FC SAINT MICHEL)

Mohand Ouamar NAIT AMANE – Marine TRABICHET (JS CHAMBERIENNE)
Amirouche MAKHLOUFI - Nathan VANDURME (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Oscar POETTE – Mathis HUGUET (US LA RAVOIRE)
Jean Michel DUPUIS – Guillaume DUPUIS (FC SUD LAC)

Jérémy PARIS (CA YENNE)

Vincent BERNARD – Adélaïde GROS (US MODANE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 12 février 2024

#### - Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates: mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Lieu: AIX LES BAINS

Coût: 150 €

Inscriptions reçues: 17

Abdelkader DJEBABLIA (AIX FC)

Benjamin JACQUY - Quentin LANDRAGIN (GAPS)

Romain MANGIN (US PONTOISE)
Pierrick MAILLARD (FC LAISSAUD)

Daniel ISIDRO - Walter SARTORI (FC SUD LAC)

Mohamed BEN SALEM - Adrien BERTHOLIO - Robin GUILLAT (US CHARTREUSE GUIERS)

Mustapha BOUTEBA (AS BARBERAZ)

Romain RIERA (CHAMBÉRY SAVOIE FOOT)

Julien BARTHALAY - Fabien SAHNOUN (CHALLES SF)

Yannick DECKER – José DE OLIVERA COSTA (ST PIERRE SPORT)

Manuel PEREIRA (ENTS DRUMETTAZ MOUXY)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024





#### PV N° 662 du 6 mars 2024

Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes
 Dates : samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024

**Lieu :** LA RAVOIRE **Coût** : 150 €

Inscriptions reçues: 13 Nicolas PORRO (AS UGINE)

Mathis GARAVEL (US CHARTREUSE GUIERS)

Edouard LOSSERAND – Raphaël MUKENDI (JS CHAMBERIENNE)

Guérino POLCE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Ludovic GERMAIN (CHALLES SF)

Josue Aquila ABESSOLO EKOGHA (US LA RAVOIRE)

Frédéric YVON (UO ALBERTVILLE) Hasan ERFIDAN (ES TARENTAISE) Grégoire POULY (ENT F CHAUTAGNE)

Candidats non prioritaires car hors département

Sébastien DE MARCHI (AS SILLINGY) TURGUT Caliskan (OLYMPIQUE DE CRAN) Eddy ROEYGENS (ABBAYE US GRENOBLE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024

#### Certifications 2023 - 2024

**Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats** 

**Date**: jeudi 7 mars 2024 **Lieu**: PONT DE BEAUVOISIN

**Coût** : 70 €

Inscriptions retenues: 5
Théo ALEXANDRE (AIX FC)

Alexandre ROUX (US LA MOTTE SERVOLEX)

Candidat non prioritaire car hors département

**Driss SIF (ENT S ST PRIEST)** 

Anthony FRIZON – Luc VESSELA (US DOLOMIEU)

Fabien SCUSSEL (FC COLOMBIER)

Les thèmes et les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 5 février 2024.

**Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats** 

Date: lundi 25 mars 2024

**Lieu:** à définir **Coût**: 70 €

Inscriptions reçues: 3
Ismail AHAMADA (AIX FC)

Candidat non prioritaire car hors département

Sabri BETTIH (AS THONON) Mattéo CARRET (FC LA SURE)

Les thèmes et les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 5 mars 2024.

**Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats** 

Date: jeudi 2 mai 2024

**Lieu**: à définir **Coût**: 70 €





#### PV N° 662 du 6 mars 2024

Inscriptions reçues: 4

Romain LESUR – Fabrice RELA (AIX FC) Cédric BAULON (US CHARTREUSE)

Candidat non prioritaire car hors département

Eros MONGELLI (ENT S DU RACHAIS)

**Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats** 

Date: jeudi 23 mai 2024

**Lieu**: à définir **Coût**: 70 €

Inscriptions reçues: 4

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Samy ZIDANE (ENT S TARENTAISE)

Jean François BASIL (CHAMBERY SAVOIE FOOT)

Candidat non prioritaire car hors département

Andrea SALERNO (US ANNECY LE VIEUX)

**Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats** 

Date: mardi 4 juin 2024

**Lieu :** à définir **Coût** : 70 €

Inscriptions reçues: 3

Yvann FREPPAZ – Anthony PERRIN (ES TARENTAISE) Séverine MICHON (CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL)

**Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats** 

Date: mardi 18 juin 2024

**Lieu**: à définir **Coût**: 70 €

Inscriptions reçues : 5

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)

Nadjim MLADJAO (AIX FC)

Candidat non prioritaire car hors département

Moussa SAHRAOUI (AS GENEVOIS)

Aurélien INIGO VEGA (AS CLUSES FOOTBALL)





#### PV N° 662 du 6 mars 2024



# COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

**Président: Maurice BILLAUD** 

Le 4 mars 2024

Présents: Maurice BILLAUD, Fabien FONTAINE, Hernani SOARES, Jacky GACHET.

#### COMPTE RENDU D'AUDITION

**DOSSIER N°5**: Appel du Club de FC LAISSAUD contre la décision de la commission sportive parue dans le PV n° 660 du mercredi 21 février 2024 concernant le Match n°26533428 A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC – FC LAISSAUD –Seniors D2 du 17/12/2023.

La Commission,

Pris connaissance de l'appel du club de FC LAISSAUD pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

Après audition des personnes convoquées :

#### Pour le Club du FC LAISSAUD :

Mr CHARRA Gilles, président Mr THIBAUD Alain, secrétaire

#### Pour le Club de l'AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC :

Mr TOGNET André, président Mr RUCCHIONE Pascal, dirigeant

#### Pour le District de Savoie de Football :

Mr MICALLEF Sauveur, Adjoint de la Commission Sportive Séniors

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le club du FC LAISSAUD remet en cause la décision de la Commission Sportive et demande





#### PV N° 662 du 6 mars 2024

l'application des articles cités dans la décision à savoir les articles 236 des règlements généraux de la FFF et 26-10-2 des règlements du district à savoir le gain du match par pénalité, étant donné qu'en plus, ils avaient proposé lors de l'échange téléphonique le matin de la rencontre d'inverser le match et de jouer sur leur terrain.

Considérant que pour prendre sa décision, la commission sportive s'est basée sur les documents reçus par le club de l'AS CUINES à savoir une attestation de la mairie qui comporte l'ensemble des éléments prescrits par l'article 26-11-2 des règlements du district eu égard au fait qu'il ne s'agit pas d'un arrêté municipal qu'à la suite, la commission a sollicité auprès du club de l'AS CUINES un arrêté municipal qui a été fourni à posteriori.

Considérant que le club de l'AS CUINES se justifie en disant qu'il a depuis de nombreuses années fait parvenir ce document émanant de la mairie de ST ÉTIENNE DE CUINES au district dans le cadre de report de matchs et qu'il n'a jamais été fait de grief à ce document. Le club explique également qu'il n'y a pas d'écrits attestant la proposition d'inversion de la rencontre par le club du FC LAISSAUD et que quand le club a pris attache téléphonique avec le membre de la Commission Sportive, il n'a pas eu d'instruction quant à l'inversion de la rencontre ce qui est confirmé par la commission sportive.

Sur ce,

Considérant que l'article 236 des règlements généraux de la FFF dispose que « tout club dont le terrain est indisponible le jour du match **PEUT** être pénalisé de la perte du match » qu'il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation, la commission n'a pas été contre les règlements dans sa prise de décision.

Considérant également l'absence de précision quant à l'article précité dans les règlements du district, il y a lieu de se référer aux règlements généraux de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes à travers l'article 38-3 qui dit « qu'au cours d'une saison, à partir de 2 matchs remis, le club doit fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu, qu'en l'espèce il s'agissait du 2ème report de rencontre, qu'il n'y a donc pas d'erreur de la Commission sportive dans sa prise de décision.

#### Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

- 1- de confirmer la décision prise en première instance par la Commission Sportive
- 2- le club de FC LAISSAUD est redevable des Frais de dossier d'appel de 80 €
- 3- Transmettre le dossier à la Commission compétente aux fins d'homologation.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président, Maurice BILLAUD Le Secrétaire Fabien FONTAINE









Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52 Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



arbitres@savoie.fff.fr

#### Réunion du 4 mars 2024

#### La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Emmanuel BONTRON

Excusés: Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Jacky MESTACH,

#### Gestionnaire des désignations :

-Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52) -Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

#### SAISON 2023 / 2024

#### **Courriers Arbitre**:

-Mail de M. Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ) sujet : Rapport de match

#### **NOTE AUX ARBITRES**

Mesdames et Messieurs les Arbitres,

Le championnat va reprendre très vite.

Donc, vous devez à nouveau renseigner sur vos comptes MY FFF, vos indisponibilités à venir Les indisponibilités tardives, nous oblige a trop de changement sur la gestion des désignations.

En cas de manquement,
Vous vous exposez à une suspension de désignations conformément au règlement intérieur
de la CDA SAVOIE

Page 30 sur 41







### PV N° 662 du 6 mars 2024

#### GROUPEMENT ARBITRAGE - D1, D2, ASS - SAISON 2023 / 2024

### Groupement des arbitres

Note aux arbitres: PRENEZ VOS DISPOSITIONS,
RAPPEL: PRESENCE OBLIGATOIRE

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D1 – D2 - ASS Le vendredi 15 mars 2024 de 19h00 à 22h00,**RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

#### Sont convoqués les arbitres D1 – D2 – ASSISTANT SPECIFIQUE DISTRICT

Mrs Engin ACARER (YENNE), Aissa BEKSAS (CHY SAVOIE FOOTBALL), Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), Bernard CAMUS (HAUTE TARENTAISE), Cédric CROZIO (JSC), Tayfun DURMAZ (AIX LES BAINS), Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ), Antony GROS (Indépendant), Loic LEROUX (FUTSAL LE BOURGET), Furtado MENDES VARELA (Grignon), Ernest PICQUE (indépendant), Faical REMILI (VAL D'HYERES), Jérôme SOLTYSIAK (AIGUEBELLE), Gérard SOTO (LA RAVOIRE).

Mrs Salim ABADDAR (C A M), Chemchedine BOUCHELAGEM (AIX LES BAINS), Damien BOUCHER (MONTMELIAN), Laurent CABY (MONTMELIAN), Jamal CHAMMY (DRUMETTAZ), Ramzi EL BAOUCHI (LA CHAMBOTTE), Sébastien FOUCAUD (TARENTAISE), Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS), Abdelhamid MEGUIRECHE (AIX LES BAINS), Laurine MEUNIER (YENNE), Rayane MESRARI (ST BALDOPH), Benoit MISSON (BOZEL), Ibrahim OUMOURI (CSF),

Mrs Fabien EXCOFFIER (U O ALBERTVILLE), Samir KAHOUL (COGNIN SPORT), Youssef LAMHIDI (AIX LES BAINS), Sauveur MICALLEF (indépendant), Romuald PINET (HAUTE TARENTAISE),

.-----

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs
pour une uniformisation arbitrale

REGROUPEMENT ARBITRAGE - D3, D4, D5, STAGIAIRES - SAISON 2023 / 2024



Note aux arbitres: PRENEZ VOS DISPOSITIONS, RAPPEL: PRESENCE OBLIGATOIRE

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES** samedi 23 mars 2024, Le samedi matin de 8h30 à 13h00,

RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Sont convoqués les arbitres D3 – D4 –D5 - STAGIAIRES SENIORS

Mrs Mohamed ACHALHI (JSC), Abdessamad AIT-KHOUYA (ST BALDOPH), Mohamed AYARI (CSF), Ali BOUBAKER (PONTOISE), Didier CAUCHETEUX (ST REMY), Bilal CHAFAI (MERCURY), Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS), Hamza DUMANDAG (CSF), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Yan LAMBERLIN (LA CHAMBOTTE), Ahamada MADI (indépendant), Jacky MESTACH (MODANE), Abdelghani MOURCHAD, Benoit TASSARD (CŒUR DE SAVOIE), Robin VERDOYA (LA CHAMBOTTE), El Hadyi AW (CSF), Remi BENOIT (LA BATHIE), Jéremy ALIX/CHOSSAT (LA CHAUTAGNE), Nauram ANLI (BARBERAZ)







PV N° 662 du 6 mars 2024

Mrs Mohamed AMLIL (U O A), Christ BERTHE (NIVOLET), Soriba CHERIF (C S F), Abdulkhadir DENIZ (BARBERAZ), Farid DJEHICHE (CHARTREUSE GUIERS), Youssef FOUAZI (JSC), Kamal GHAZI-FAKHR (APREMONT), Mustapha HAMADI (PORT CROIX ROUGE), Emmanuel PERRON (indépendant), Youssef RHIFARI (JSC), Mohamed SMAILI (PONTOISE), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), Jean-Francois PERROUSE (DOMESSIN), Fabrice HAND (MONTMELIAN)

Mrs DJIBA (BARBERAZ), Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTAISE), Ismael BELAROUCI (NIVOLET), Laurent DENEUX (LAISSAUD), Laura LEDET (LA CHAMBOTTE), Johnny MULLER (SUD LAC), Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS), Rémy DELHOMME (MERCURY), Esat YLDIRIM (CS F), Baris TAYLAN (COGNIN), Yohan MARTINET (LA ROCHETTE), Clawrence GALIANO (DRUMETTAZ),

Lors de cette matinée,

Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs pour une uniformisation arbitrale

#### DATES A RETENIR - SAISON 2023 / 2024

-Lundi 11 mars 2024 : Réunion de CDA

-Vendredi 15 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D1 – D2 – ASSISTANT

-Lundi 18 mars 2024 : Réunion de CDA

-Samedi 23 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D3 - D4 - D5 – STAGIAIRES







### PV N° 662 du 6 mars 2024





Lundi 4 mars 2024

#### Notes aux clubs FAFA - Emploi

A compter de la saison prochaine, les modalités de dépôt des dossiers vont évoluer. Ainsi, il y a désormais un quota par ligue, et donc par district (1 dossier peut-être 2 pour la Savoie). Le calendrier vient de sortir : l'outil de la FFF va ouvrir le 15 mars et probablement fermer le 5 avril. De ce fait, les 2 clubs intéressés doivent venir au district le jeudi 14 mars à 17 h 30 avec tous les documents nécessaires à la constitution du dossier. Merci de confirmer votre projet et votre présence à cette réunion.

Le président reste à votre disposition pour la constitution des dossiers.

Candidatures d'intention d'embauche reçues : En date du 19 janvier : HAUTE COMBE DE SAVOIE

En date du 24 janvier : GROUPEMENT DE LA SAVOYARDE

#### Notes aux clubs FAFA - Equipement

#### Note aux clubs suivants

#### **US LE PONT DE BEAUVOISIN**

En réponse à votre courriel, nous vous informons que votre dossier a été validé par la Fédération Française de Football le 31 Janvier 2024.

Dossier en cours.

#### **MONTMELIAN AF**

La Commission vous remercie de bien vouloir lui transmettre, <u>par retour</u>, l'imprimé de demande d'Avis préalable d'installation sportive dûment complété et signé afin de pouvoir compléter votre dossier de demande d'aide.

#### Dossiers en cours - Saison 2023/2024

**APREMONT** – Equipement main courante

Dossier en cours d'instruction.

#### LE BOURGET DU LAC - Terrain André SANDON :

Votre dossier est complet.

Validé au niveau régional.

**CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers** éclairage LED : le dossier est à revoir car la puissance de l'éclairage prévue n'est pas suffisante (devis à reprendre).

CHARTREUSE GUIERS – Terrain ST LAURENT DU PONT éclairage LED : le dossier est reporté.

**DRUMETTAZ**: votre dossier concernant le terrain synthétique semble complet.





#### PV N° 662 du 6 mars 2024

En cours d'instruction.

**LE PONT** : Votre dossier concernant l'éclairage LED semble complet. Dossier en cours.

**MONTMELIAN** – Terrain Albert Serraz 2 - Equipement revêtement synthétique Dossier en cours.

#### ST BERON -GAPS Eclairage LED

Dossier en cours

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2023/2024. La répartition s'effectuera au début de l'année 2024.





#### PV N° 662 du 6 mars 2024





Réunion du 4 mars 2024

Présents : Denis CRESTEE, Sylvie TRILLAT – Hernani SOARES

#### A l'intention des clubs

#### **Quelques rappels**

#### Durée de validité du classement d'un éclairage

Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM lode métallique), et contrôles des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 et E7 avec des sources à LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur

d'uniformité.

#### **Informations Fédérales**

Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

#### **Installations sportives**

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021) la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62)

#### Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- ➤ LABOSPORT France 72100 LE MANS
- ➤ NOVAREA 28000 CHARTRES
- C2S 38070 SAINT QUENTIN- FALLAVIER
- ➤ LABO DES SOLS 72470 SAINT MARS LA BRIERE

#### Zone de sécurité

Pour les installations sportives une surface de 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. <u>Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.</u>

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches «Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident. L'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peur être suffisante.





#### PV N° 662 du 6 mars 2024

## **CONTROLES PERIODIQUES DES AIRES DE JEUX & DESEQUIPEMENTS SPORTIFS Les exigences essentielles**

Le tableau ci-dessous vous indique la fréquence des contrôles à prévoir sur les principauxéquipements ludiques et sportifs.

Ces références et fréquences vous sont communiquées à titre indicatif et peuvent varier en fonction des mises à jour des textes officiels et des conditions d'utilisations de vos équipements.

Equipements	Référentiels	fréquence des contrôles	Documents de contrôle	
Buts (foot, hand, hockey, basket)	Décrets 2016-481, 2007-1133 et 96- 495 tode du sport (Art. R322.19 à 26)	Essais sous charge à l'installation et tous les 2 ans.     Contrôle opérationnel : semestriel	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente.	
équipements sportifs de proximité (terrains multisports ayec enceintes).	(+Norme EN 15312 égulpements sportifs de proximité).	minimum et trimestriel si équipements en accès libre : Plan de contrôle / maintenance	Contrôles intermédiaires : au choix de gestionnaire (ex. main courante,).	
Aire de jeux.	Décret 96-1136, Normes EN 1176-1 à x et EN 1177,	Contrôle avant mise en service.	Rapport de contrôle par personne compétente.	
Jeu de plein air. Bac à sable.	Décret 94-699 Normes EN 1176-1 à x. Norme FD S54-206.	Contrôle principal annuel.     Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).	Contrôles intermédiaires ; au choix di gestionnaire.	
Parcours sportifs/santé. Equipement d'entraînement physique (fitness) de plein air. Mur d'escalade.	Norme FD S52-903.  NF EN 16630  Art. L221-1 du code de la consommation.  Norme EN12572,	Les équipements mis à disposition doivent être sécurisés (dispositions à prendre par le gestionnaire selon les instructions du constructeur repris dans un plan de contrôle/maintenance). Fréquence : une fois par an (selon les constructeurs et la FIFAS).	Document au choix du gestionnaire (enregistré à minima sur main courante ou sur une fiche de contrôle).  Par personne compétente (selon FIFAS).	
Fixations des agrès de gymnastique (au sol, par rail ou fixations hautes).	Art. L221-1 du code de la consommation. Norme NF S52-400.	I. Contrôle à l'installation.  2. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Certificat de conformité ou d'essais par installateur ou personne compétente. Contrôle périodique : Document au choix du gestionnaire.	
Agrès de gymnastique Appareil de musculation.	Art. L221-1 du code de la consommation + Normes.	Les agrès doivent être sécurisés.  Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.	
Matériel amortissant (tapis et matelas).	Art. L221-1 du code de la consommation + Normes P90-311 et P90-312.	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire,	
Matériel éducatif de motricité.	Norme NFS54-300,	Contrôle à l'installation.     Contrôle périodique annuel.	Rapport de contrôle par personne compétente.	
Volley-ball, tennis.	Art. L221-1 du code de la consommation	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.	
Buts de rugby, football américain et autres.	Art. L221-1 du code de la consommation Normes NF S52-409.	I. Essais à l'installation et tous les 2 ans.  2. Contrôle principal : défini par le gestionnaire.  3. Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).		
Piste de sports à roulettes et BMX (Skate-park,).	Art. L221-1 du code de la consommation. Norme EN14974.	Contrôle principal annuel.	Rapport de contrôle par personne compétente.	

Personne compétente : "qualifiée/expérience en vérification, pratiquant habituellement le métier"

Nota : Pour une information exhaustive se reporter aux référentiels officiels au demier indice et aux notices constructeurs.







#### Dossiers en cours

#### **Stade Municipal - APREMONT:**

Suite à notre entretien téléphonique du lundi 29/01/2024 concernant l'installation d'une main courante sur le terrain municipal, nous attendons rapidement la décision de la mairie d'Aprement pour finaliser le dossier, pour un classement en T6 pour la reprise du championnat le 17/03/2024.

#### **Stade Maxime PAUTOT - BOZEL:**

La Commission des terrains, prend note de la réhabilitation du stade en terrain synthétique et la réfection de l'éclairage et fait parvenir le dossier fourni par vos soins à la Commission des terrains de la Ligue. Nous restons à votre disposition pour le suivi de ce dossier.

#### **Stade Municipal – DOMESSIN:**

Nous attendons la fin des travaux des nouveaux vestiaires pour nous rendre sur le terrain pour effectuer une visite pour le classement de votre terrain.

La Commission reste à votre écoute.

#### **Stade Municipal – LA BRIDOIRE:**

La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

#### Stade Bertaïola - CHALLES LES EAUX:

Suite à la visite du 28/02/2024, la Commission des terrains vous fait suivre les documents concernant la demande de classement de l'installation et reste à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier.

#### Stade Jean Claude ROCCA - LA PLAGNE TARENTAIRE :

La Commission vous contactera pour prendre rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain, pour un renouvellement

#### Stade Albert MARTIN – BOURG ST MAURICE:

Comme convenu, la Commission contactera la Mairie de BOURG ST MAURICE et le club, pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

#### Stade La MALADIERE - AIME LA PLAGNE :

Après contact avec le club du FC HTE TARENTAISE, nous prenons note que c'est une création d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouvel éclairage LED.

La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les nouvelles demandes de classement.

#### **Stade Philippe BASSO - ENTRELACS:**

La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

#### Stade Marcel FAURE-BRAC - ST MICHEL DE MAURIENNE :

Comme convenu, la Commission contactera la mairie de ST MICHEL DE MAURIENNE et le club pour fixer un rendezvous pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

#### Stade Roger MAILLET - ST PIERRE DE BELLEVILLE :

La Commission vous contactera et pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

#### Stade Albert SERRAZ 1 - MONTMELIAN:

La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.





#### PV N° 662 du 6 mars 2024

#### **Stade Charles BATON - ST BERON:**

Suite à la visite de La Commission des Terrains, nous prenons note d'une demande de travaux pour le passage d'un éclairage en LED.

Nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier,





#### PV N° 662 du 6 mars 2024



### **COMMISSION DE DISCIPLINE**

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 4 mars 2024

Présents: Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET

Présents non élus: Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN - Francis MOREL BIRON

#### POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline, Pascal ELHOMBRE Secrétaire de la séance, Francis MOREL BIRON

#### **IMPORTANT**

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le <u>lundi entre 18h à 19h</u>. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.





#### PV N° 662 du 6 mars 2024

#### **POUR RAPPEL**

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 4 mars 2024 Extraction des sanctions suspensions fermes									
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet			
04/03/2024	D3	Joueur	ENT. VAL D'HYERES	25/02/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	11/03/2024			
04/03/2024	D2	Joueur	F.C. DU NIVOLET	25/02/2024	2 MF dont Auto	26/02/2024			







#### PV N° 662 du 6 mars 2024



- Rencontres
- Sommes dues au District au 28 février 2024
- Barèmes déductions d'impôts des bénévoles
- Annonce recrutement employée administrative District Ain Football
- Formations CDOSS
- Affiche Tournoi U07-U09 ENT. S. DE TARENTAISE
- Paris 2024 Billetterie Districts et Clubs

